



ADVENIAT REGNUM TUUM
Dieu protège la France!

Mardi 24 Mai 1910

La journée

Au Conseil de Cabinet tenu ce matin, les ministres ont arrêté en principe les grandes lignes du programme que le gouvernement soumettra à la Chambre.

Le prochain Conseil de Cabinet aura lieu jeudi.

Le Conseil des ministres se réunira au début de la semaine prochaine.

Deux exécutions capitales ont eu lieu ce matin : à Alger, celle d'un condamné pour triple assassinat ; à Sétif, celle du chef de la bande des « étrangers des Alpes ».

Aujourd'hui est venu devant la Cour de cassation le procès des deux soldats inculpés de l'assassinat de Marie Gustin.

La comète de Halley, lundi soir, a été visible à l'œil nu à Paris, mais avec un éclat et des dimensions si faibles, que ce fut une véritable déception.

Le déraillement d'un train de banlieue sur le réseau de l'Etat, non loin de la gare d'Issy-les-Moulineaux, a causé la mort d'un chauffeur et d'un mécanicien.

M. Jouin a perquisitionné ce matin chez Sour Candide, et saisi les trois registres de comptabilité.

Mercredi s'ouvre au cours la Reine, le concours international d'horticulture.

En Belgique, les catholiques ne gagnent pas un siège à Bruxelles, comme on l'avait espéré à ce moment, mais l'accroissement de leurs voix dans la capitale impressionne profondément.

Leur majorité reste numériquement de six voix, mais l'effet moral de leur victoire est énorme.

Un anarchiste, après avoir lancé une bombe sur le monument élevé à la mémoire de Meyer, a saisi un cadavre de la rue de la Harpe, s'est suicidé en se voyant sur le point d'être pris.

Pèlerinage de Notre-Dame de Saint-Domremy

Malgré l'exaltation de celle de Jeanne d'Arc, aucun pèlerinage n'a été organisé à Domremy, le berceau de l'héroïne, et à Valenciennes. C'est pour ombler cette lacune de la piété que l'association Notre-Dame de Salut a organisé à nouveau un pèlerinage le 22 mai à ces sanctuaires.

Il a réuni un groupe important de fidèles et a été accompli avec beaucoup de ferveur et de dévotion. L'accueil de M. l'abbé Chopin, curé de Valenciennes, et de M. le chanoine Union, chapelain de la basilique, a été plein de cœur et d'enthousiasme pour ces pionniers qui ont ouvert la voie au flot des futurs pèlerins à la bienheureuse Libératrice.

Base de programme

Déjà, le programme de M. Augagneur ne sera pas celui de la Chambre nouvelle. Il portait en tête comme réforme juste et réalisable, le monopole de l'enseignement. Or, le corps électoral, en envoyant à la Chambre 298 partisans de la liberté de l'enseignement, a décrété que le monopole n'était pas juste, et en réduisant au chiffre infime de 66 le nombre des partisans du monopole de l'enseignement, l'a rendu irréalisable.

C'est ce qui résulte de la statistique publiée par le ministère, statistique qui démontre que la victoire des idées de justice et de liberté a été plus complète que nous n'avions osé l'espérer, et qui offre l'importance d'une base de programme pour la nouvelle Chambre.

Adieu toutes ces mesures de restriction, d'abus et d'oppression de consciences, qui constituaient tout le programme de la majorité radicale-socialiste de l'ancienne Chambre ; adieu les projets de loi Doumergue ; adieu toutes les armes forgées par la Maçonnerie contre les pères de famille, et contre la famille elle-même. Le suffrage universel a signifié qu'il ne voulait ni des propositions, ni des projets de lois, ni des mesures sortis de l'arsenal des Loges ; il s'est prononcé à une écrasante majorité pour la liberté d'enseignement. L'abrogation de la loi Falloux n'a trouvé que 148 tenants contre 300 — moins 2 — partisans de son maintien et de la liberté d'enseignement. 66 partisans du monopole se reconstruisent, errant épars dans la nouvelle Chambre. Qu'ils doivent y faire du bruit comme 600, c'est possible, mais ils n'y seront pas moins 66. La parole est aux 300, s'ils sont fidèles à leur mandat.

Grâce à la netteté et à la clarté avec lesquelles le suffrage universel a manifesté sa volonté, la première des réformes justes qui s'imposent est l'adoption du scrutin de liste avec représentation proportionnelle. C'est là une satisfaction qui, lui, doit la nouvelle Chambre avant toutes autres. Elle la lui doit sur l'heure.

Cela ne peut pas être en vain que 442 800 suffrages se soient prononcés positivement et expressément pour la représentation proportionnelle, et qu'à ce chiffre formidable il y ait lieu d'ajouter 1 023 333 suffrages en faveur de la réforme électorale, quand on compare ce chiffre de 5 606 133 suffrages pour la réforme électorale, aux 355 987 pour le maintien du *status quo*, on n'a qu'à s'incliner.

On ne lutte pas avec une pareille majorité. Lutter, nul n'aurait l'audace d'y songer. Mais on ne triche pas avec elle, et tricher ne jurerait pas qu'on n'en nourrisse pas le projet.

Je suis, en effet, frappé du soin pris par le gouvernement d'introduire dans sa statistique, le nombre considérable de élus, partisans de la réforme administrative et de la réforme judiciaire. On en compte jusqu'à 416 de la première et jusqu'à 311 de la seconde.

Et de ce soin, je tire la crainte qu'on veuille ajourner la réforme électorale, en liant son sort à celui de la réforme administrative et de la réforme judiciaire.

C'est là ce que j'appellerais tricher avec le suffrage universel.

Les trois volontés des trois réformes sont nettement exprimées, cela ne fait pas de doute, mais dans des conditions parfaitement distinctes.

La réforme électorale est une réforme étudiée, mûrie, précise et, pour employer le mot de M. Augagneur, immédiatement réalisable. On sait exactement en quoi elle consiste.

Les deux autres réformes sont encore de l'air, si je puis m'exprimer ainsi. Elles constituent la condamnation formelle des abus supportés par le pays en matière administrative et en matière judiciaire. Mais elles ne contiennent pas, comme la réforme électorale, l'indication de leur essence.

Le suffrage universel a bien signifié : Je ne veux plus voter comme par le passé ; Je ne veux plus être administré comme par le passé ; Je ne veux plus être jugé comme par le passé.

Mais sur la question électorale, il a dit de plus :

Voici comment je veux voter.

Sur les deux autres réformes, au contraire, il n'a dit ni voulu comment je veux être administré, ni voulu comment je veux être jugé. Sa volonté est encore à dégager, et sa formule est encore à trouver. Ce sera l'objet d'une étude minutieuse, approfondie et longue.

Aussi, vouloir effectuer les trois réformes que simultanément, ce serait vouloir ajourner indéfiniment celle dont la solution est toute prête, dont la réalisation ne dépend plus que du vote des Chambres. C'est là ce que j'appellerais une tricherie des élus à l'égard du suf-

La santé de Mgr Douais

Le jour de la Trinité, Mgr Douais a donné la confirmation dans les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Elie. La santé du prélat va toujours en s'améliorant.

Odieuse inquisition

L'indépendance bretonne publie la lettre d'un juge de paix, qui veut la peine d'être reproduite.

Le juge de paix de canton de Perros-Guirec à M. le maire du canton.

Par ordre de la Chancellerie, les communes fournissent d'urgence un état (néant s'il y a lieu) indiquant :

1° Les missions ou retraites ont été récemment prêchées dans leurs communes par des missionnaires ou anciens congréganistes.

2° Il y a eu récemment en cours ; ou a eu lieu d'être prêché prochainement.

Dans un cas ou des autres, prière d'indiquer, si possible, le ou les noms des prédicateurs ainsi que les ordres auxquelles (sic) ils appartiennent.

A l'avenir, dès qu'une mission ou retraite sera ouverte ou prêchée par un ancien congréganiste, les communes devront en donner connaissance au juge de paix.

Le juge de paix, LUCAS.

Toujours la mouchardise anticlérical.

Révoqué

Le garde-champêtre de Bourrières (Puy-de-Dôme) avait placé sa dilite à l'école libre. Malgré les conseils, les ordres et les menaces de ses chefs, dit l'abbé de Puy-de-Dôme, M. R. a laissé son enfant dans l'école qui a sa confiance. Et c'est sans doute pour lui apprendre, s'il l'ignorait encore, que la liberté existe en France, que l'humble fonctionnaire vient de recevoir sa révocation.

Le juge de paix, LUCAS.

La faillite de la Révolution

Les ministres se sont réunis en Conseil de Cabinet pour commencer ensemble l'examen du programme que le gouvernement doit soumettre à la Chambre dès sa rentrée, et dont la nomenclature a été arrêtée dans le dernier Conseil des ministres.

La question fiscale et la réforme administrative tiennent lieu, une fois de plus, à cette constatation que le régime actuel reprend ses inspirations dans les principes abandonnés par la Révolution. Sans parler de l'impôt sur le revenu, qui existait déjà sous l'ancien régime monarchique, ni des Syndicats qui ont détruit le principe de la liberté du travail, ni du repos hebdomadaire qui a renoué le chômage obligatoire, voici que M. Briand a osé proposer aussi de restaurer la division de la France en provinces, sous des noms nouveaux. Il y en aurait une vingtaine au lieu de trente-deux, et à la tête de chacune serait placé un grand préfet, analogue aux gouverneurs des anciennes provinces.

A la rentrée, M. Briand se contentera d'indiquer les grandes lignes de son projet de réforme administrative, en se réservant de déposer plus tard un projet de loi.

Entre princes prussiens

Bismarck était un homme aussi peu endurant que les deux dogues dans la société desquels il tenait par une certaine communauté de caractère. Pour oser s'asseoir sur le chapeau haut-de-forme de Bismarck, il aurait fallu avoir l'âme blindée de ce triple airain dont parle le poète.

Le jeune prince Eitel, prince pucier du konprinz, regretta un jour de ne pas avoir ce triple airain ailleurs qu'autour de l'âme. Etant enfant, et enfant terrible, Eitel reçut un jour, de l'empereur en personne, une tresse, vigoureusement administrée, pour s'être malicieusement assis sur le chapeau du chancelier. Bismarck assistait à la correction qui fut saluée, mais le vicieux Prussien avait lui-même la mine si bourru devant l'injure faite à son chapeau, que l'empereur ne put s'empêcher de rire.

Ce jour-là, Bismarck regretta son casque à pointe sur lequel nul n'eût songé à s'asseoir.

Les campagnes de M. Bouscart

Un blocard de Montéillard, M. Jules Bouscart, vient d'obtenir la croix d'honneur.

A ce propos, d'autres ont fouillé ses états de service

M. Jules Bouscart, ancien maire de Montéillard, est né en Alsace en 1852. Par sa naissance, il était donc Français.

Quand, après la guerre, arriva l'annexion de l'Alsace, M. Bouscart avait 19 ans. Il avait le droit d'opter pour la France ou l'Allemagne. Il préféra opter pour la Suisse. M. Bouscart se fit donc naturaliser suisse et attendit, pour redevenir Français, d'avoir atteint l'âge où l'on est dispensé de céserne et de manœuvres.

Il vient d'être décoré de la Légion d'honneur au titre de participant à l'exposition de Londres. Ses sentiments blocards lui ont compté comme campagnes.

Pour avoir la croix

Un brave commerçant en peignes d'écaillés avait envie d'avoir la croix. Il s'en ouvrit au Comité Masureud qui lui demanda des gages sérieux de son dévouement au « bloc ». — Vous voulez être décoré ? lui dit-on. Voici ce qu'il faut faire. Il y a une élection municipale dans votre quartier. Nous n'avons pas de candidat républicain, pour cette bonne raison qu'on s'est sûr d'être battu. Présentez-vous, portez haut et ferme le drapeau de la République commerciale et industrielle. Nous vous soutiendrons. Vous serez battu. Mais ce sera en titre que nous pourrions invoquer le jour où nous vous présenterons pour la croix.

— Mais je n'ai aucun goût pour cela, fit le malheureux fabricant. Je ne connais rien à la politique. Quand je veux dire deux mots en public, on croit que j'ai avalé un de mes peignes. Je n'ai aucune idée des questions municipales, etc.

— Qu'importe tout cela ? Nous terons la campagne pour vous.

Finalement, le marchand de peignes accepta. Il ne fut pas élu. Il n'est pas encore décoré, ajoute le Cri de Paris, à qui nous empruntons cette histoire. Mais il a goûté à la politique, et il en est fier. Aux dernières élections législatives, il demandait une circonscription à tous les fechos. On n'a pas eu confiance ; il n'avait pas encore assez fait pour la République.

On ne lui donnera un drapeau à porter que la prochaine fois.

Polyeucte

Interprété par les artistes du théâtre de Paris, le grand tragédie de Corneille n'est pas seulement un chef-d'œuvre de l'art, mais le plus beau et le plus intéressant spectacle de la sensibilité humaine.

L'enthousiasme et les applaudissements répétés de toute la salle ont étonné même les habitués de ce théâtre. Les applaudissements ont été si forts qu'ils ont interrompu deux fois et le prouvent encore aux dernières représentations qui auront lieu le 28 et 29 mai.

A la fin de juin auront lieu trois représentations de « la Fille de Roland », par Henri de Bornes.

S'adresser, 1, avenue de Breteuil, pour réserver ses places.

Le prétendu accord franco-allemand

A Berlin, le ministre des Affaires étrangères a déclaré que les affirmations de la Berlin-Tageblatt sur un accord non politique franco-allemand sans fondement, que pareil accord n'a pas été conclu récemment et n'est pas non plus projeté pour un avenir prochain.

De ne sait pas à Paris à quel fait allusion fait la Berlin-Tageblatt. Il n'y a aucun accord non politique signé entre la France et l'Allemagne. Il s'agit, peut-être, de certaines négociations qui ont été poursuivies récemment avec l'Allemagne, comme avec toutes les puissances, au sujet du fonctionnement du service de la dette marocaine et des modalités du nouvel emprunt, destiné, comme on le sait, à payer les nombreux créanciers du meghen.

Conseil de Cabinet

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

Ils ont continué l'examen du programme que le gouvernement soumettra à la Chambre.

Il est arrêté en principe les grandes lignes ; les détails en seront précisés dans de prochains Conseils de cabinet, dont le premier aura lieu jeudi matin.

Le Conseil des ministres sera tenu au début de la semaine prochaine.

Pour fêter l'élection de M. Goude

Un banquet par souscription est organisé pour dimanche prochain, 29 courant, en l'honneur de M. Goude, élu grâce au Comité de la rue de Valenciennes et particulièrement à son dévouement et à son énergie.

Le banquet sera tenu à l'heure de ce meeting, c'est-à-dire vers 5 heures, afin de permettre aux participants d'accommoder le cortège, la gare, M. Goude qui prendra le train pour Paris.

Un chant de l'Internationale sera lu la remise de l'Union des sections de la 1^{re} circonscription de Brest, d'une bannière rouge que M. Goude offrira en souvenir de son élection du 8 mai.

Ce sont des troubles.

PRINCE POLONAIS ET TZAR AUTOCRATE

Sa patrie vaincue et partagée entre les trois puissances voisines, le prince Adam Czartoryski s'était exilé. Afin de conserver sa patrie d'être otage à la cour de Russie ; à la grande douleur d'Alexandre, héritier de la couronne, de l'Union des sections de la 1^{re} circonscription de Brest, d'une bannière rouge que M. Goude offrira en souvenir de son élection du 8 mai.

Ce sont des troubles.

Les élections en Belgique

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, le 23 mai.

L'impression — La satisfaction des parlementaires catholiques — Exploits sacrilèges — Proportionnalisme français à Bruxelles.

Le scrutin du 22 mai a provoqué une sorte de stupor dans le pays : stupor de déception chez nos adversaires qui se croyaient sûrs de la victoire ; stupor de joie chez les catholiques dont beaucoup, influencés par la folle jactance des antilégionnaires, avaient perdu presque tout espoir. J'aurais même cru devoir, dans les pronostics que je vous avais adressés, l'éventualité du scrutin, me faire l'écho de ces inquiétudes tant elles étaient générales.

Les ministres ne cachent pas leur satisfaction. Il n'est évidemment pas plus difficile de gouverner avec 6 voix de majorité à la Chambre qu'avec 8, car dans ces 8 voix était comprise celle du député universel Coremans, qui, très malade, n'assistait presque jamais aux séances.

L'ancien président de la Chambre, M. De Sadeleur, député d'Alst, nous faisait part de ses impressions, nous disait ce matin : « C'est une victoire magnifique. Nos adversaires avaient fait un effort colossal, et leur déception est cruelle. Le pays flamand a admirablement donné, et le résultat de Bruxelles, où nous dépassons 130 000 voix, est caractéristique. »

Le pays a montré qu'il est profondément attaché à la cause de l'ordre et de la liberté et qu'il est pénétré de la nécessité de maintenir le gouvernement catholique.

L'avis de M. Carlos de Wiert, le jeune et brillant député catholique de Bruxelles, est aussi à noter.

Après avoir insisté sur l'importance du résultat, il nous dit :

« Nous subissons un échec à Nivelles, où nous perdons un siège, et nous pléions à Courtrai, où nous pensions sérieusement gagner un mandat, alors que les socialistes y progressent. De plus, à Namur, nous n'emportons pas la victoire que certains catholiques donnaient pour fort probable. C'est qu'on a peut-être trop négligé dans ces arrondissements ce qui fait notre force ailleurs : l'élection sociale. Pour avoir des sièges sûrs, nous devons nous encastrer dans les couches populaires, il faut des œuvres et surtout des œuvres d'émancipation démocratique, comme les Syndicats. A cet égard, il y a eu jusqu'ici dans ces arrondissements des résistances presque inexplicables. »

Ce que nous devons surtout retenir de la journée d'élection, ce sont les libéraux, malgré les concessions qu'ils ont eu socialistes, ou peut-être à cause d'elles, voient leurs effectifs diminuer alors que ceux des socialistes sont en progrès. Ainsi se réalise peu à peu la parole du citoyen Vandervelde disant : « Entre les socialistes et les catholiques, les libéraux fondront comme du sucre ! » C'est évident : les libéraux penchent de plus en plus vers l'extrême gauche seront tôt ou tard absorbés et nous ne pourrions nous en plaindre.

Chez les plus exaltés de nos adversaires, le dépit de voir leur espoir de victoire déçu provoque une folle colère. Le Peuple, organe des socialistes, termine un article radical en criant à l'adresse des ministres : « Qu'ils s'en aillent ! »

Les énergumènes révolutionnaires, sûrs de la victoire, avaient voulu, dans certains endroits, se donner un avantage sur les libéraux en montrant qu'ils étaient prêts à se laisser mutiler et souiller un christ placé sous le porche de l'église, et qu'à Turnhout, en plein office, un individu s'est rué vers l'autel et a voulu briser le tabernacle à coups de canne. Ces misérables ont été arrêtés. Ces faits ont provoqué la plus vive indignation.

Une nébuleuse

Un curieux phénomène a été observé à Pont-à-Mousson, le 22 mai. Une nébuleuse a paru devant le soleil vers midi. Cette nébuleuse paraissait à l'œil nu, bien plus grande que le soleil, et ce qui la prouve, c'est qu'à certain moment l'autre soleil paraissait entouré d'un grand cercle lumineux. Ce cercle, visible pendant plus de cinq minutes, était multicolore. On y distinguait surtout les couleurs verte, rouge et bleu. La nébuleuse, qui demeura visible durant un demi-heure, disparut vers l'est.

EN BELGIQUE

L'Observatoire de Bruxelles, où se trouve le comète, est un appareil comme une faible nébuleuse ; de la queue on s'aperçoit presque rien, et encore faut-il savoir comment la queue est orientée, car, malgré les puissants instruments dont dispose l'Observatoire, elle est à peine perceptible.

EN AUTRICHE

On a pu voir à Vienne, à 3 h. 40 du soir, de l'Observatoire Urania, la comète de Halley, au-dessus de Strup, dans la constellation du Grand Chien. Les nébuleuses d'un spectacle éblouissant que l'on a pu distinguer très nettement.

La Mutualité et les retraites ouvrières

A l'heure présente les discussions entre partisans et adversaires de l'obligation des retraites ouvrières n'ont plus leur raison d'être. Un tel projet a été voté et promulgué ; il s'agit d'assurer d'abord de leur vieillesse, ce qui n'est pas toujours facile, et de rechercher ensuite les meilleurs moyens d'en tirer parti.

Sans doute, bien des mois s'écouleront avant que la loi du 5 avril 1910 ne soit applicable. Non seulement on ne sait où l'on trouvera les 150 millions nécessaires pour les premières allocations, mais de nombreux règlements d'administration publique ont été prévus, qui doivent préciser la portée de certaines articles et déterminer les mesures d'exécution.

Durant ces mois d'attente devons-nous nous croiser les bras ? Ne serait-ce pas au contraire le moment de nous livrer à un travail particulièrement fécond ? Pourquoi les socialistes n'étudieraient-ils avec soin un sujet si actuel dans leurs journaux et leurs revues ? Pourquoi même n'iraient-ils pas dans les milieux populaires et leur dire dans les groupements mutualistes ou ailleurs, en quel cas et à quel moment, en quoi les avantages et les inconvénients de ces divers systèmes pourraient être créés en concertation avec les pouvoirs publics, qui amènerait le Conseil d'Etat à adopter une interprétation libérale du texte de la loi, qui même pourrait obliger le Parlement à y introduire quelques améliorations.

Etablir sur des bases bureaucratiques une immense organisation financière, recueillant tous les versements des salariés de leurs employeurs, tel était assurément le secret désir de ceux qui ont rédigé la loi. Mais il apparaît vite au législateur qu'il était impossible de ne pas tenir compte des organismes sociaux créés par l'initiative privée et principalement des Sociétés de secours mutuels. De là l'adjonction à la loi de dispositions qui ont permis à ces organismes de continuer à fonctionner sans interruption de leur action. Mais il est évident que ce texte ne peut pas être considéré comme satisfaisant, qu'il y a encore à faire pour améliorer les conditions de leur fonctionnement.

En France, depuis 1898 surtout, le mouvement mutualiste a pris une importance considérable et, en ce qui concerne les retraites, il n'a pas donné tous les résultats espérés, on ne peut cependant brutalement détruire des œuvres qui rendent d'appréciables services et contribuent puissamment à développer dans le peuple les idées de dévouement et d'épargne.

Que vont devenir les Sociétés de secours mutuels en présence de la loi sur la retraite obligatoire ? Telle est la question qui, à l'heure présente, préoccupe des milliers, on pourrait même dire des millions de mutualistes et sur laquelle il convient que nous nous expliquions en toute franchise.

Certains prononcent des paroles de découragement, et ils ont tort, car la situation n'est pas désespérée. D'autres — et c'est le petit nombre — s'imaginent tout au contraire que la Mutualité va pouvoir prendre un nouvel essor ; ils se font, croyons-nous, des illusions sur l'esprit d'initiative de nos contemporains ; il ne suffit pas, en effet, qu'on leur laisse entrevoir certaines libertés comme possibles, pour qu'ils s'efforcent aussitôt de vouloir en jouir. Au fond, beaucoup de mutualistes sont inquiets, et cette inquiétude est légitime ; il y a de doute sur les conséquences que doit avoir la loi pour les organisations existantes, et, en lui-même, ce doute est certainement pénible.

Néanmoins maintenant dans quelques détails.

Laissons de côté l'article 17, qui permet à des Sociétés de secours mutuels, spécialement agréées, de constituer des caisses autonomes de retraite, ayant un fonds distinct ; tant que nous n'aurons pas vu fonctionner des Sociétés de ce genre, sous réserve de sécularisation à leur égard, nous rappellerons que la loi du 17 avril 1898 reconnaissait déjà un droit de ce genre aux Mutualités ; or, jusqu'à présent, quelle est celle qui a voulu ou se sert de ce droit ?

Ce n'est pas dans l'article 17, dont la valeur, pour le moment, est surtout théorique, que nos Mutualités et que, notamment, nos petites Sociétés rurales, dont l'intérêt est si grand au point de vue social, trouveront l'appui légal qu'elles cherchent. Regardons plutôt du côté de l'article 3 qui, malheureusement, est de tous le plus obscur.

Un premier point toutefois semble acquis. C'est que toutes les Sociétés de secours mutuels pourront se charger auprès des patrons de l'encaissement des versements de leurs membres, si ceux-ci se font le demandeur ; en d'autres termes, elles pourront servir d'intermédiaires entre les employeurs d'une part et la Caisse des dépôts et consignations de l'autre. Elles diminue ainsi le nombre des nouveaux locataires à créer et, pour ce travail, elles recevront une remise de 5 %.

Néanmoins que, dans toutes les Sociétés qui exigent un versement spécial pour la retraite, les adhérents auront désormais double collocation à payer, d'abord au Fonds de la Mutualité, pour obtenir la retraite, et ensuite celle de la loi nouvelle.

EN FRANCE

Lundi soir, vers 8 h. 4, les Parisiens ont pu voir la comète.

La queue était très claire de lune et très peu apparente.

En somme, presque tous les observateurs ont été déçus.

Ils s'apprêtent à être plus heureux dit la fin de la semaine.

De l'Observatoire de Paris, on annonce que des observations intéressantes ont été faites.

A Boulogne-sur-Mer, on a pu, hier soir, observer la comète de Halley au couchant des jetées.

A Nîmes, la comète a été vue avant-hier soir, à 9 h. 45 et à 9 h. 25 ; le queue était très allongée, à l'œil nu.

On a vu la comète

Lundi soir, vers 8 h. 4, les Parisiens ont pu voir la comète.

La queue était très claire de lune et très peu apparente.

En somme, presque tous les observateurs ont été déçus.

Ils s'apprêtent à être plus heureux dit la fin de la semaine.

De l'Observatoire de Paris, on annonce que des observations intéressantes ont été faites.

A Boulogne-sur-Mer, on a pu, hier soir, observer la comète de Halley au couchant des jetées.

A Nîmes, la comète a été vue avant-hier soir, à 9 h. 45 et à 9 h. 25 ; le queue était très allongée, à l'œil nu.

EN FRANCE

Lundi soir, vers 8 h. 4, les Parisiens ont pu voir la comète.

La queue était très claire de lune et très peu apparente.

En somme, presque tous les observateurs ont été déçus.

Ils s'apprêtent à être plus heureux dit la fin de la semaine.

De l'Observatoire de Paris, on annonce que des observations intéressantes ont été faites.

A Boulogne-sur-Mer, on a pu, hier soir, observer la comète de Halley au couchant des jetées.

A Nîmes, la comète a été vue avant-hier soir, à 9 h. 45 et à 9 h. 25 ; le queue était très allongée, à l'œil nu.